

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

**ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM**

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

HyFlex® 11-300

Applicable à compter du : [2018/01/15]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie I

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe IV (Module A) du règlement.



**Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell**

Lieu : Bruxelles
Date : 2018/01/15

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

**ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM**

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

Monysoft

Applicable jusqu'au : [2018/01/14]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie I

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe IV (Module A) du règlement.



Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2000/01/01